

**Regulamentu di l'aiuti relativu à i sughjorni
sculari è classe di scuperte in u primu gradu**

**Règlement des aides au titre des séjours scolaires et
classes de découverte dans le premier degré**



Direction de l'éducation, l'enseignement et de la recherche
Service des actions éducatives
Hôtel de la Collectivité de Corse
Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA Cedex

1. Contexte

Les voyages scolaires éducatifs et les classes de découverte sont l'occasion pour les élèves de travailler autrement et de raviver leur curiosité et leur goût de l'apprentissage. Ils offrent, par exemple, l'opportunité de découvrir un patrimoine naturel ou de s'approprier un héritage historique. Ils permettent également d'apprendre l'autonomie et les règles élémentaires de vie en collectivité.

Les voyages scolaires constituent donc des actions éducatives fortes qui participent à l'épanouissement des élèves et qui visent à la réduction d'inégalités sociales. Ils donnent la possibilité aux enfants de sortir du cadre familial et de construire des expériences mémorables.

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse souhaite accorder une aide financière aux établissements scolaires désireux de mettre en place des séjours éducatifs et des classes de découverte aux bénéfices des élèves du primaire. Cette participation a pour objectif de diminuer la part financière pouvant être demandée aux familles et de permettre ainsi à tous les élèves de découvrir d'autres activités et sites culturels ou naturels présents à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire insulaire.

2. Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des établissements scolaires de Corse du premier degré publics ou privés dans le cadre de séjours éducatifs avec ou sans nuitée(s). Chaque établissement ne peut déposer qu'au maximum deux projets de voyages scolaires et de séjours éducatifs par classe et par an.

3. Montant attribué

L'aide de la Collectivité de Corse qui s'élève à forfaitairement entre 100 et 300 € par élève (cf. grille ci-après) et par projet quelle que soit la durée du déplacement, doit permettre de financer au maximum 80% de la totalité du séjour (les accompagnateurs ne peuvent en bénéficier).

Destination	Montant forfaitaire/élève
En Corse	100 €
Sur le continent	200 €
A l'étranger	300 €

Il est à noter que cette grille forfaitaire est donnée à titre indicatif. Une attention particulière sera portée par la commission territoriale des voyages scolaires du 1^{er} degré aux écoles se situant dans des zones excentrées ou classées en REP ou REP+.

4. Modalité de versement

Les aides de la Collectivité de Corse seront accordées dans la limite budgétaire allouée au dispositif par année civile et après examen en Conseil Exécutif de Corse. Le paiement de l'aide s'effectuera en une seule fois, à la signature de l'arrêté attributif de subvention.

Le bénéficiaire devra transmettre :

- Une attestation de réalisation de l'opération mentionnant le nombre d'élèves ayant réellement participé au séjour ;
- Un rapport d'utilisation des fonds accompagné de la fiche bilan et de l'ensemble des pièces justificatives (factures acquittées...) ;

Ces pièces devront être fournies selon les modalités prévues dans l'arrêté de notification trois mois au plus tard après la réalisation du projet ; à défaut, la Collectivité de Corse se réserve le droit de procéder à un ordre de reversement au prorata des dépenses réalisées.

Voilà pourquoi, en cas de réalisation incomplète ou non-conforme du séjour dans les délais impartis, l'établissement doit en informer le service instructeur dans les meilleurs délais par courrier.

5. Communication

Les inspections académiques concernées et les établissements subventionnés devront s'engager à faire systématiquement mention de la participation financière de la Collectivité de Corse dans toute communication qu'ils seront amenés à réaliser (y compris par voie de presse ou des médias) ainsi que toute interview ou reportage qu'ils seraient conduits à accorder.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse se réserve le droit de publier à des fins de communication des documents relatifs aux séjours réalisés. A ce titre, les enseignants coordonnateurs pourront être invités à fournir un compte rendu d'activités sous forme de diaporama (photos ou courte vidéo) exploitable par les services de la Collectivité de Corse à des fins de communication. Ils devront dans ce cadre s'engager à faire signer un document (fiche droit à l'image) aux parents et représentants légaux des jeunes mineurs participant aux séjours.

6. Composition du dossier

Le dossier de subvention devra être adressé durant le premier trimestre de l'année scolaire considérée, et devra comprendre les pièces suivantes :

- La fiche de demande d'aide annexée au présent règlement ;
- L'autorisation et l'avis motivé de l'autorité pédagogique compétente (directeur, directrice d'école, inspecteur de l'éducation nationale) ;
- La décision de l'inspecteur ou de l'inspectrice académique des services de l'éducation nationale de Haute-Corse ou de Corse du Sud) – du directeur ou de la directrice académique des services de l'éducation nationale ;
- La fiche SIREN/SIRET ;
- Un relevé d'identité bancaire.

Adresse d'envoi

- soit par voie électronique : actions.educatives@isula.corsica

- soit par voie postale :

Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche
Service des actions éducatives
Hôtel de la Collectivité de Corse - Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA cedex

Annexe : Fiche de demande d'aide



ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

**FICHE DE DEMANDE D'AIDE AUX VOYAGES ET SÉJOURS SCOLAIRES ÉDUCATIFS
ET CLASSES DE DECOUVERTE DANS LE PREMIER DEGRE**

ETABLISSEMENT : -----
ADRESSE : -----
CODE POSTAL : -----
COMMUNE : -----
TELEPHONE : -----
COURRIEL : -----

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT : PUBLIC PRIVÉ
 ÉCOLE : MATERNELLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE SPÉCIALISÉE

NOM - PRÉNOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

NOM - PRÉNOM DE L'ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU PROJET :

TÉLÉPHONE : ---/---/---/---/---/ COURRIEL : -----

CLASSE(S) CONCERNÉE(S) : ----- **NOMBRE D'ÉLÈVES :** -----

FINANCEMENT (le budget doit impérativement être présenté de façon équilibrée en dépense et en recette)

DÉPENSES		RECETTES	
Déplacement	€	Participation commune	€
Hébergement	€	Participation collectivité de Corse	€
Restauration	€	Participation association	€
Visites	€	Participation coopérative	€
Autres :	€	Participation famille	€
		Autre préciser	€
TOTAL	€	TOTAL	€

PIÈCES COMPTABLES :

Merci de joindre impérativement un relevé d'identité bancaire de l'établissement ou de la coopérative scolaire et d'indiquer les numéros SIREN (identifiant à 9 chiffres) /SIRET (identifiant à 14 chiffres).

NOM DU BÉNÉFICIAIRE : -----

COMPTE :-----

NUMÉRO DE COMPTE : -----

NUMÉRO DE SIREN/SIRET :-----

Le signataire certifie avoir informé l'autorité pédagogique compétente et le Maire de la présente demande d'aide.

A----- le -----

Signature et accord du chef d'établissement

TRANSMISSION DE LA DEMANDE D'AIDE

Au plus tard le XXXXXXXX 2022

Téléchargement possible sur le site www.isula.corsica

À l'adresse électronique suivante : actions_educatives@isula.corsica

À l'adresse postale suivante

Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche
Service des actions éducatives
Hôtel de la Collectivité de Corse
Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA cedex 9

Pièces à joindre au dossier :

- L'autorisation et l'avis motivé de l'autorité pédagogique compétente (directeur, directrice d'école, inspecteur de l'éducation nationale) ;
- La décision de l'inspecteur ou de l'inspectrice académique des services de l'éducation nationale de Haute-Corse ou de Corse du Sud) - du directeur ou de la directrice académique des services de l'éducation nationale ;
- La fiche SIREN/SIRET ;
- Un relevé d'identité bancaire.

Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche
Service des actions éducatives

Annexe 1

SYNTHESE VOYAGES SCOLAIRES 1^{ER} DEGRE

2019/2020 – 2021/2022 – 2022/2023

Séjours scolaires et classes de découvertes - Premier degré Année scolaire 2019-2020	MONTANT SUBVENTION
Ecole primaire de Veru (Futuroscope)	1 655 €
Ecole élémentaire de Porticcio (classe de voile) – Grusseto è Prugna	5 200 €
Ecole primaire d'EVISA (classe de neige)	2 150 €
Ecole élémentaire Notre Dame Assomption (Futuroscope) – Aiacciu	4 000 €
Ecole élémentaire des Cannes P. Paoli (classe de mer) – Aiacciu	1 500 €
Ecole élémentaire de Santa Lucia de Portivechju (classe de neige)	5 627 €
Ecole élémentaire de Prupjà (casa di a natura)	2 000 €
Ecole primaire Delly Marchi – Lecci (découverte patrimoine)	2 015 €
Ecole primaire Delly Marchi – Lecci (Senetosa Tizzano)	633 €
Ecole élémentaire de Bunifaziu (Séjour Retournac)	3 419 €
Ecole élémentaire de Quenza (classe de voile)	1 196 €
Ecole élémentaire Joseph Pietri – Portivechju (classe de mer)	3 040 €
Ecole élémentaire Joseph Pietri – Portivechju (classe LCC)	2 350 €
Ecole élémentaire Joseph Pietri – Portivechju (classe de mer)	2 880 €
Ecole primaire Marcellesi- Portivechju (classe de neige)	2 800 €
Ecole primaire Marcellesi- Portivechju (classe découverte)	2 000 €
Ecole élémentaire Joseph Pietri – Portivechju (classe LCC)	1 025 €
TOTAL	43 490 €

Séjours scolaires et classes de découvertes - Premier degré Année scolaire 2021-2022	MONTANT SUBVENTION
Ecole élémentaire Charles Bonafedi (Aiacciu) (Centre de l'Aria Olmi Cappella)	3 415 €
Ecole élémentaire de Pietralba (Aiacciu) (Classe de découverte Les Molines en Queyras – CM2 Madame Giovannoni Frédérique)	4 500 €
Ecole élémentaire de Pietralba (Aiacciu) (Classe de découverte Les Molines en Queyras – CM2 Monsieur Santoni Gilles)	4 500 €
Ecole élémentaire de Propriano (Pruprià) (Séjour pédagogique, artistique et culturel à Florence)	5 800 €
TOTAL	18 215 €

Séjours scolaires et classes de découvertes - Premier degré Année scolaire 2022-2023	MONTANT SUBVENTION
Ecole d'Olmi Capella (Olmi è Capella) - (Classe nature et patrimoine à Casa di A natura Vizzavona) ;	900 €
Ecole élémentaire Albert Camus Ile-Rousse (L'Isula) : (Théâtre à l'Aria faire ensemble pour vivre ensemble - période 27/03 au 30/03/23) ;	750 €
Ecole élémentaire Albert Camus Ile-Rousse (L'Isula) : (Théâtre à l'Aria faire ensemble pour vivre ensemble - période 06/06 au 09/06/23) ;	1 500 €
Ecole élémentaire José Balestrini Calinzana (Calinzana) - (Théâtre à l'Aria faire ensemble pour vivre ensemble - période du 27/03 au 30/03/23) ;	700 €
Ecole élémentaire José Balestrini Calinzana (Calinzana) - (Théâtre à l'Aria faire ensemble pour vivre ensemble - période du 06/06 au 09/06/23) ;	2 595 €
Ecole de La Porta - (Futuroscope Poitiers autour du projet sciences de l'école sur la protection de la planète) ;	500 €
Ecole de Belgodère (Belgudè) - (Théâtre à l'Aria) ;	2 100 €
Ecole élémentaire de Pietralba Ajaccio (Aiacciu) - (Séjour découverte Rome) ;	10 500 €
Ecole élémentaire de Pietralba Ajaccio (Aiacciu) - (Séjour nature, centre les Fauvettes) ;	5 480 €
Ecole élémentaire Camille Borrossi Vico (Vico) - (Séjour Casa di a natura Vizzavona – période du 21/03 au 24/03/23) ;	1 700 €

Ecole élémentaire Camille Borrossi Vico (Vico) - (Séjour Casa di a natura Vizzavona – période du 11/04 au 14/04/23) ;	1 700 €
Ecole primaire Notre Dame de l'Assomption Ajaccio (Aiacciu) - (Séjour découverte Futuroscope Poitiers) ;	4 000 €
Ecole élémentaire Alata Pruno - (Séjour découverte Futuroscope Poitiers) ;	7 100 €
Ecole élémentaire de Bonifacio (Bunifaziù) - (Séjour découverte Paris) ;	4 200 €
Ecole di a Piaghja San Gavino (San Gavinu di Carbini) - (Séjour sportif au Complexe sportif Saint François à Monticellu) ;	2 700 €
Ecole élémentaire Delly Marchi Lecci - (Séjour nature phare de Senetosa) ;	770 €
TOTAL	47 195 €

Depuis ces 3 dernières années, le financement des voyages scolaires du 1^{er} degré accordé par la Collectivité de Corse est de l'ordre de **108 900 €**.

2019/2020 : 17 écoles de la Corse-du-Sud pour un montant total de **43 490 €**.

2021/2022 : 4 écoles de la Corse-du-Sud pour un montant total de **18 215 €**.

2022/2023 : 16 écoles (7 Haute-Corse – 9 Corse-du-Sud) pour un montant total de **47 195 €**.